

Pays: Belgique

Commission: Conseil des Ministres de l'Environnement et de l'Immigration

Problématique: Pour un plan européen d'action face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques fuyant les dérèglements climatiques et les catastrophes naturelles

Le Royaume de Belgique soutient fermement l'amélioration de la coopération internationale afin de lutter contre les facteurs environnementaux et les catastrophes naturelles, qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine. Le Royaume de Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale à régime parlementaire dirigé par le premier ministre Alexander de Croo, membre du parti libéral Open VLD. Le gouvernement fédéral belge est formé d'une coalition de sept partis (PS, sp.a, MR, Open VLD, Ecolo, Groen, CD&V).

Premièrement, en raison des dérèglements climatiques et des catastrophes naturelles, un nombre croissant de personnes se trouvent obligées de quitter leur domicile. Les changements environnementaux (les sécheresses, l'élévation du niveau des mers, la désertification etc.) conduisent des milliers de personnes à perdre leurs moyens de subsistance. Ainsi, les catastrophes naturelles (les séismes, les inondations, les explosions volcaniques etc.) provoquent le déplacement des personnes. Une partie de ces mouvements migratoires restent dans une même région ou un même pays (migration interne) alors que l'autre partie des migrants sont contraints de quitter leur pays d'origine (migration externe). La Banque mondiale prévoyait en 2018 qu'il y aurait, jusqu'à 2050, 148 millions de migrants climatiques internes dans seulement trois régions du monde : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine. Dans les années à venir, la Belgique ainsi que d'autres pays européens envisagent des mouvements migratoires à leurs frontières.

Deuxièmement, bien que le lien entre le climat et la migration soit mentionné dans les organes de l'UE depuis le début des années 2000, il a été pour la première fois étudié d'une manière approfondie dans le cadre du Programme de Stockholm en 2009. Le Programme de Stockholm a également encouragé la Commission européenne à examiner les effets du changement climatique sur la migration internationale, et particulièrement ses effets sur la migration vers l'Union européenne. En 2015, dans l'agenda européen en matière de migration, le changement climatique a été mentionné par la Commission européenne comme l'une des causes profondes de la migration irrégulière. Quant aux politiques d'immigration en Belgique sur lesquelles il existe un désaccord entre les partis de la coalition, la Belgique veut par tous les moyens éviter la migration irrégulière. Ainsi, la Belgique s'engage à créer des conditions politiques, économiques et environnementales afin de permettre aux individus de vivre dans leur propre pays. Pour ce faire, elle soutient la coopération internationale en signant des traités internationaux et des accords. En 2015, le premier ministre belge Charles Michel a participé au Sommet de La Valette sur la migration et soutenu le plan d'action qui en a résulté. La Belgique fait également partie des pays signataires du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières préparé par l'ONU.

Il n'y a pas de données concrètes sur le nombre de migrants qui arrivent en Belgique en raison des changements environnementaux ou des catastrophes naturelles. Pour le moment, une extension des statuts de protection nationale pour les personnes ayant migré en raison de facteurs environnementaux n'est pas dans l'agenda du gouvernement fédéral belge. Chaque migrant, quelle que soit la raison de son immigration, passe par les mêmes procédures que celles définies dans les lois fédérales. Les victimes du changement climatique et des catastrophes naturelles ne satisfont pas aux exigences de protection des réfugiés dans le cadre des politiques pour la protection internationale

définies dans la Convention de Genève et des politiques d'immigration adoptées par le gouvernement belge. Ainsi, ces personnes ne sont pas qualifiées avec un statut de réfugié.

Le gouvernement fédéral travaille avec les pays européens dans le but d'éviter la migration irrégulière et lutter contre la traite des êtres humains. Cependant, comme on prévoit la mobilisation d'une population dense entraînée par les catastrophes naturelles et les changements environnementaux, le gouvernement fédéral soutient la coopération internationale afin de limiter le déplacement des personnes dans leur pays d'origine ou ses pays voisins. Il fournit des aides financières aux pays touchés en cas de catastrophe naturelle ou urgence humanitaire.

Notre approche à cette problématique doit être basée sur la solidarité et centrée sur l'humain. Nous devons développer un statut de protection européenne pour les victimes du changement climatique et des catastrophes naturelles. Nous devons décriminaliser la migration en tenant compte du fait que la migration est un phénomène mondial, dû aux obligations, et nous devons contribuer à l'orientation des migrants dans les pays d'accueil. Dans le but d'encourager le retour volontaire, nous pourrions renforcer les programmes d'aide. En cas de catastrophes naturelles soudaines, nous devons veiller à ce que les personnes touchées aient accès à l'aide humanitaire, et nous devons élaborer des stratégies afin de permettre la réinstallation des personnes ayant perdu leur domicile et leur moyen de subsistance, dans leur pays d'origine ou dans les pays acceptant de les accueillir. Pour empêcher le déplacement des personnes dû à des changements environnementaux à évolution lente, comme la désertification, la sécheresse et l'élévation du niveau des mers, nous devons développer des stratégies qui nous permettront de minimiser les impacts négatifs de ces changements environnementaux en collaboration avec les pays intéressés.

En résumé, notre pays soutient la création des solutions basées sur la solidarité et centrées sur l'humain à cette problématique en coopération avec l'Union Européenne et d'autres pays du monde.